



MAIRIE DE VENTEROL
24 rue du Bout du Monde
26110 Venterol

04.75.27.91.11
mairie-venterol@orange.fr

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026</p>

Date de convocation : le 18 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, suite à la convocation de Monsieur Alexandre PENIGAUT, Maire.

La séance du conseil s'est ouverte sous la présidence du Maire sortant, en application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, et déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Stéphanie FIGUEIRO (excusée, pouvoir à Rémy Viarsac), Elisabeth SAILLANT (pouvoir à Alexandre Pénigaut).

Il remet aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il désigne un secrétaire de séance : Olivier EMERIAU.

En ouverture de séance, le Conseil municipal a observé une minute de silence en hommage à Madame Monique BALDUCHI, disparue brutalement le 15 avril 2026. Elue maire du Poët-Sigillat pour un troisième mandat et élue engagée au sein de la Communauté de communes, elle laisse le souvenir d'une personne profondément investie au service de l'intérêt général. Au nom du Conseil municipal, le Maire a tenu à s'associer à la peine de sa famille, de ses proches, ainsi que de l'ensemble des élus et agents du territoire, et à leur adresser ses sincères condoléances.

Le Maire informe les conseillers de son élection en qualité de Vice-Président de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale. Il remercie Monsieur GRAS qui, en sa qualité de suppléant, l'a représenté le jour de l'installatoin du conseiller communautaire, le 15 avril dernier. Il remercie également les élus communautaires pour la confiance qui lui a été accordée et a indiqué que cette fonction s'inscrirait dans la seule volonté de défendre les intérêts de la commune tout en contribuant aux équilibres du territoire.

**1/ DELIBERATION 2026-25 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2026**

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire demande si les élus ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal relatif aux budgets en date du 31 mars 2026, reçu par courriel, affiché à l'hôtel de ville et publiés sur le site Internet de la mairie, ainsi que sur l'application CityAll. Aucune remarque n'est avancée. Les conseillers sont donc invités à signer le compte-rendu.

Adopté à l'unanimité

**2/ DELIBERATION 2026-26 : SDED - DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR
PARTICIPER A L'ELECTION DES DELEGUES DU COMITE SYNDICAL**

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Madame la Présidente du Syndicat départemental d'Énergies de la Drôme (Territoire d'Énergie Drôme), dont la commune est membre, sollicite la désignation de deux représentants afin de participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité syndical.

Le Maire rappelle que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, ces représentants siègent au sein d'un collège électoral à l'échelle intercommunale (Groupe A), lequel sera convoqué le lundi 27 avril 2026 en vue de procéder à l'élection des délégués.

Conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, la désignation doit porter exclusivement sur des membres du Conseil municipal. Il est également précisé que les agents employés par le SDED ou par l'une de ses communes membres ne peuvent être désignés pour siéger au sein de l'organe délibérant du syndicat.

La désignation a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, ou, après deux tours de scrutin infructueux, à la majorité relative. Le Conseil municipal décide toutefois, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur Olivier EMERIAU et Monsieur Alexandre PENIGAUT en qualité de représentants de la commune. Ils participeront à l'élection des

délégués appelés à siéger au Comité syndical et à contribuer aux orientations stratégiques du syndicat, notamment en matière d'énergie et d'aménagement du territoire.

Voté à l'unanimité

3/ DESIGNATION : JURE D'ASSISES

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Après tirage au sort effectué depuis les listes électorales, Madame Manon BOYER, résidente sur Venterol au quartier Saint-Jean, est désignée pour faire partie des noms qui feront l'objet d'un second tirage au sort, à Mirabel-aux-Baronnies. C'est ce second tirage qui décidera des jurés qui devront siéger à un procès d'assises à la Cour d'Assises de Valence, en 2027.

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur GALLAND quitte la séance.

QUESTIONS DIVERSES

Réception des nouveaux arrivants :

Madame TOURRE propose aux élus de fixer une date annuelle dédiée à l'accueil des nouveaux habitants de la commune. Elle suggère que ce rendez-vous soit pérennisé dans le temps, à une date identique chaque année. La date du 30 octobre est évoquée, en référence à la Sainte Bienvenue. Cette proposition recueille l'accord unanime du Conseil municipal. Il est ainsi décidé d'organiser chaque année, à cette date, un temps d'accueil réunissant les nouveaux Venterolais, les élus et les agents de la commune.

Epicerie associative :

Madame MARCEL-BONTOUX interroge le Maire sur le projet d'implantation d'une épicerie associative au 3 rue du Bout du Monde, et s'interroge sur ses éventuelles incidences sur les commerces existants, notamment la boulangerie.

Le Maire précise en premier lieu qu'il s'agit d'une initiative strictement associative, portée par l'association *Gépicerie*. La commune se limite à mettre à disposition, à titre temporaire, l'ancien

local du comité des fêtes, inoccupé depuis près de trois ans. Les frais de fonctionnement seront intégralement pris en charge par l'association.

Il indique par ailleurs avoir été particulièrement attentif à la complémentarité avec les commerces locaux. À ce titre, il affirme qu'il n'a jamais été envisagé la vente de pain au sein de cette épicerie, ni sous forme de dépôt-vente, ni en libre présentation, cette orientation ayant été clairement posée auprès des responsables de l'association.

Le Maire précise que l'association, déjà implantée à Nyons depuis deux ans, était à la recherche d'un local pour développer son activité. Dans ce contexte, la mise à disposition de la salle Sabarot est envisagée pour une durée d'un an, à titre expérimental, afin d'évaluer la pertinence et l'ancrage du projet dans le temps.

S'agissant du contenu de l'offre, il indique avoir souhaité que deux axes soient particulièrement développés : d'une part, la mise à disposition de produits de première nécessité (hygiène, entretien, épicerie de base), et d'autre part, la valorisation des productions vétérinaires. Une étagère dédiée aux produits « Made in Venterol » sera ainsi mise en place, selon un principe de dépôt-vente, sans commission pour l'association, sauf accord du producteur. Le Maire cite plusieurs producteurs locaux ayant d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour cette démarche.

Il précise également que l'association est affiliée au réseau *Monépi*, qui accompagne près de 600 initiatives similaires à l'échelle nationale et impose notamment une offre reposant sur des produits issus exclusivement de l'agriculture biologique. Il salue à ce titre le travail d'adaptation réalisé par l'association pour intégrer les orientations souhaitées par la commune.

Le Maire rappelle que cette épicerie associative a vocation à être plus qu'un simple lieu d'approvisionnement, en proposant également un espace de rencontre et de convivialité entre habitants. Des ouvertures sont prévues deux jours par semaine, les mardis et vendredis de 12h à 17h, avec la possibilité d'organiser ponctuellement des ateliers ou animations. Il souligne toutefois sa vigilance quant au maintien de l'activité principale d'épicerie.

Le fonctionnement reposera sur un modèle participatif, avec une adhésion obligatoire des usagers et un système de commandes en ligne.

Enfin, le Maire indique que l'ouverture de cette épicerie associative est envisagée à la mi-mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Prochaine réunion du Conseil municipal : mai 2026